

## Espace Naturel des Périseaux

### Entre ville et campagne

Interface entre la ville et la campagne, l'Espace Naturel Intercommunal de Fâches-Thumesnil, Templemars, Vendeville et Wattignies, baptisé Espace Naturel des Périseaux, est un site exemplaire, révélateur de la complexité des territoires périurbains.

L'Espace Naturel de Périseaux a vocation à devenir un espace protégé de l'urbanisation où dominant et cohabitent harmonieusement l'agriculture et la nature.

Cette vaste plaine agricole de 266 hectares au milieu d'un tissu urbain dense doit devenir un espace accessible à tous, plus vert, plus accueillant, plus attractif et adapté à une fréquentation plus importante du public.

L'esprit du projet impose donc des loisirs privilégiant les activités de promenade et de détente. Les déplacements pédestres et cyclistes seront encouragés. Il y aura une limitation voire interdiction des autres usages (circulation motorisée autre qu'agricole, stationnement automobile, activités non liées à l'environnement ou à l'agriculture locale.

#### **Les objectifs généraux du projet :**

- 1 – Répondre aux demandes politiques (schéma directeur...) ;
- 2 - Protéger les espaces agricoles des pressions urbaines et notamment immobilières ;
- 3 – Développer les espaces de nature pour répondre au « manque » de lieux de loisirs et de nature de proximité de la population.

## Concilier agriculture et loisirs nature

**Une agriculture multifonctionnelle** : Cet objectif est atteint quand l'agriculture prend en compte tout à la fois les impératifs de la production, la préservation du paysage et de l'environnement, l'intégration des activités de loisirs et les contraintes liées à la proximité urbaine ;

**Un saut qualitatif en matière d'environnement** : Objectif prioritaire, cela passe en premier lieu par la restauration de la biodiversité potentielle et la mise en place d'une gestion des espaces publics respectueuses de l'environnement.

**Un paysage agréable mais qui reste authentique** : Cet espace, destiné à être ouvert au public en quête de ruralité, s'attachera à maintenir une ambiance de campagne et non d'espaces verts. Il visera à renforcer l'identité paysagère rurale de la plaine et à maintenir le caractère particulier de la plaine ouverte de grande culture, paysage typique du plateau du Mélançois.

**Des usages choisis et compatibles avec l'activité agricole** : L'esprit du projet impose des usages de loisirs privilégiant les activités de promenade et de détente. L'Espace Naturel des Périseaux présentera une offre de loisirs qui donnera priorité aux activités les moins nuisantes et pratiquées en grand nombre. Les déplacements pédestres et cyclistes entre les communes via l'Espace Naturel des Périseaux seront encouragés.

**Un espace plus accueillant** : Les aménagements réalisés permettront une meilleure lisibilité, améliorer l'accessibilité et augmenter les connexions avec la ville, cultiver ses liens avec les autres espaces naturels de l'agglomération, notamment au travers du Réseau Vert.

## Enrichir le paysage

L'aménagement de l'Espace Naturel des Périseaux consiste à :

- aménager les chemins ;
- marquer les entrées ;
- aménager les routes départementales ;
- traiter les franges urbaines ;
- aménager les sites particuliers.

La présence de deux linéaires de cheminement (chemin agricole et piste multi usages) permet un croisement aisé entre les différents usagers :

- Le cycliste peut, sur le parcours, se décaler momentanément sur le chemin agricole lorsqu'il croise des promeneurs. Le piéton peut également trouver ponctuellement refuge sur la bande enherbée ou le chemin agricole.
- Le cavalier circule aisément sur les bandes enherbées exemptes de cultures en dehors des pistes et chemins agricoles.
- Le maintien du chemin agricole, permet à l'agriculteur, circulant sur le site de conserver un linéaire de parcours qui lui est propre, distinct de la piste multiusages des promeneurs.

### **Les entrées de chemins**

Les entrées type de chemins sont traités en plate-forme de 11 m x 6 m permettant d'identifier l'entrée et de distribuer les différents usagers sur les pistes qui leurs sont dédiées. Une barrière mobile (type à définir) permet d'assurer une protection du site par la fermeture des chemins tout en autorisant l'accès aux agriculteurs en toute sécurité.

Les accès sur les CD feront l'objet d'aménagements particulier visant à renforcer la sécurité. Cet aménagement devra être traité en collaboration avec les services du département. L'idée générale est de traiter les carrefours en plate-forme. Le but est de signaler la présence des croisements des chemins depuis les CD, ralentir la vitesse des véhicules, gérer la fermeture des chemins.

### **Les linéaires de chemins**

#### Le Chemin des Périseaux, des Morts, du moulin, des Crêtes et Flament

L'emprise foncière du chemin est portée à 12 m. La chaussée se divise en deux parties de 3m de large séparées par une haie arbustive large de 3,50 m. La voie existante est conservée et réservée aux véhicules agricoles. L'autre partie de la chaussée est une bande multiusages accessible aux piétons et aux cyclistes. Elle est également accessible occasionnellement par les engins agricoles (période de récolte).

### Le Chemin de Templemars

Afin de créer une liaison depuis la gare de Templemars vers le chemin du Moulin, un chemin est aménagé. L'emprise au sol est de 5,50m. Elle comprend un accotement enherbé d'1m de large, une piste multiusages, large de 2m, réservée aux piétons et aux cyclistes et une haie large de 2,50m. La haie aura un rôle défensif pour conforter la limite de propriétés. Les essences choisies présenteront donc des caractères adéquats (épineux, plantation dense...).

### Les routes départementales

Le projet fait un certain nombre de propositions concernant l'aménagement des chemins départementaux traversant l'espace naturel des Périseaux. Ces propositions feront l'objet d'une concertation avec les services du Conseil Général du Nord qui serait Maître d'ouvrage.

### Le CD 145

Les aménagements ne nécessiteraient pas l'augmentation des emprises publiques. La chaussée, large de 6,70 m serait conservée. Une bande cyclable de 2,50 m serait aménagée en parallèle, elle serait séparée de la voie réservée aux véhicules motorisés par une haie arbustive d'1,50m de large. De part et d'autre, des arbres d'alignement seraient plantés afin de structurer les voiries comme élément paysager.

Le fossé d'assainissement nord du CD serait décalé d'environ d'1m50.

Les entrées dans les parties urbanisées de Wattignies/Templemars et Fâches-Thumesnil seraient traitées de manière à s'insérer dans le tissu urbain existant.

L'entrée Wattignies/Templemars présenterait un alignement d'arbres uniquement sur le côté Nord de la voie. Cet alignement séparerait la voie réservée aux cyclistes de la chaussée des véhicules motorisés. Les deux voies de circulation seraient séparées par un terre-plein planté d'arbustes. L'aménagement ne nécessiterait pas l'acquisition d'emprise supplémentaire.

L'entrée Fâches-Thumesnil serait traitée différemment. Les alignements d'arbres seraient remplacés par des haies arbustives. La piste cyclable existante serait élargie et une bande piétonnière créée. L'aménagement ne nécessiterait pas l'acquisition d'emprise supplémentaire.

### Le CD 145F

L'aménagement du CD 145F consisterait en la plantation d'arbres d'alignements d'un seul coté de la voie réservée aux véhicules motorisés séparant ces derniers des usagers de la piste cyclable nouvellement créée. L'aménagement ne nécessiterait pas l'acquisition d'emprise supplémentaire.

### Le CD 145H

L'aménagement nécessiterait l'acquisition d'une bande de 6,90 m de large afin de porter la largeur de la chaussée réservée aux véhicules motorisés à 6,70m de large (au lieu de 5,70m), de créer un fossé d'assainissement des eaux de ruissellement, une piste cyclable séparée du fossé par une haie. Face aux poteaux d'éclairage public, un alignement d'arbres serait créé.

### Les franges urbaines

Le principe de traitement retenu consiste en la création de cordons boisés en périphérie du site propices au développement de la biodiversité :

- Confortement du talus boisé le long de la voie SNCF par plantation d'arbustes d'essences régionales, propices au développement de la biodiversité.
- Création de « bandes boisées » discontinues le long de la résidence Green Park avec le maintien d'ouvertures visuelles sur le site.
- Plantations d'arbres de hauts jets d'espèces variées (frênes, aulnes, érables, chênes...) et d'arbustes de tailles hautes et moyennes (Aubépines, bourdaines, cornouillers, viornes...) en remplacement de l'alignement des peupliers d'Italie existants le long des faces Est et Nord de la parcelle occupées par l'usine à béton.

Ces aménagements nécessitent une emprise de 6m.

## Les sites particuliers

### Le parc des Aubépines

L'intervention sur cet espace existant vise à restaurer le parc :

- Requalification de l'entrée ;
- Restauration des équipements et du mobilier urbain ;
- Création officielle d'un sentier le long de la voie ferrée et renforcement de la végétation sur le talus afin de limiter les intrusions sur le domaine SNCF ;
- Replantation des arbres et arbustes manquants (fruticetum) ;
- Restauration des chemins en marquise.

### Le jardin Petit

L'aménagement de cet espace aujourd'hui en friche repose sur une volonté de valorisation écologique du site. Le jardin s'articule autour de trois espaces :

- des bosquets ;
- des bandes de prairies naturelles ou fleuries ;
- des étendues enherbées.

Les étendues enherbées offrent des plaines de jeux. Les bosquets seront constitués d'arbres régionaux. Ce faisant, le jardin Petit sera un espace polyvalent de détente et de nature.

### L'étang de pêche

L'aménagement tire parti des composantes du site à savoir, l'étang existant, l'écoulement actuel des eaux de surface et la présence de terres agricoles.

Ce faisant, le futur site comprendra quatre espaces :

- un espace vert destiné à la pêche,
- un espace vert de loisirs et détente,
- une zone mixte espaces verts/agriculture,
- un espace d'évocation de l'eau.

L'eau est utilisée comme le lien entre les différents espaces et l'agriculture est intégrée dans le parc. Les accès au site sont plus nombreux et permettent l'entrée par les espaces voués à l'urbanisation future. La RD 145 est également incorporée dans le traitement du parc. Les arbres d'alignement de la voie servent d'appui à des haies arborées structurant l'espace. Les plantations sont réalisées de manière à privilégier les relations visuelles avec la plaine agricole.



**ESQUISSE DE PRINCIPE D'AMENAGEMENTS** - Document non contractuel

0 100 200 300 mètres